

## Limitons les contacts plutôt que les sorties !

« **Alors que le deuxième confinement pourrait durer plus longtemps que le premier, autorisons aux citoyens un accès responsable à l'activité physique individuelle en extérieur. L'usage du vélo, la marche et le running relèvent de questions de santé publique tant physique que mentale !** », avance une tribune portée par deux médecins et quatorze structures impliquées dans la mobilité, le sport et la santé, dont le Club des villes et territoires cyclables.

Sans contester la gravité de la crise sanitaire, les signataires demandent « *la levée de la limite d'un kilomètre du domicile pour le motif d'activité physique comme dans les autres pays européens* ».

*Les signataires : les docteurs Alexandre Feltz (généraliste) et Gérald Kierzek (urgentiste), le Club des villes et territoires cyclables, le Conseil national des professions de l'automobile (CNPA), la Fédération française d'athlétisme (FFA), la Fédération française de course d'orientation (FFCO), la Fédération française de cyclisme (FFC), la Fédération française de cyclotourisme (FFVélo), la Fédération française de randonnée, la Fédération française des usagers de la bicyclette (FUB), la Fédération française de triathlon (FFTri), l'Heureux Cyclage, les Moniteurs cyclistes français (MCF), la Mountain bikers foundation, UNION sport & cycle, Vélo & Territoires.*

Retrouvez l'intégralité de la tribune [ici](#).

## Forfait mobilités durables, inscrivez-vous !

**Quelque 163 collectivités, entreprises, associations sont référencées sur la base de données de l'Observatoire pour la mise en place du forfait mobilités durables/indemnité kilométrique vélo dans leur structure.** Le Club suit attentivement l'évolution de cet indicateur, significatif des déplacements domicile/travail dans les secteurs publics et privés.

**Mis en place depuis le décret du 9 mai 2020 à la suite de l'indemnité kilométrique-vélo**, le forfait mobilités durables (FMD) permet aux salariés et aux agents de l'état - et prochainement des autres fonctions publiques - de bénéficier de la prise en charge par leur employeur des frais de transports personnels entre le domicile et le lieu de travail. Facultative, cette prise en charge peut s'élever jusqu'à 400 € par an en franchise d'impôt pour l'employeur et de cotisations sociales pour les salariés.

**Dès 2021, ce plafond passe à 500 €**, une proposition de la convention citoyenne pour le climat présentée dans la loi de finances 2021 et validée par le Parlement en octobre dernier. Les décrets fixant les modalités d'application dans la fonction publique territoriale et dans la fonction publique hospitalière sont en cours.

## Les Talents du vélo dévoilent les 6 lauréats 2020 mi-décembre

**Pour cette édition anniversaire des dix ans, le trophée a reçu 58 candidatures pour l'élection de 7 lauréats** : 6 pour les 6 catégories et un Grand Prix, décerné cette année au lauréat de la nouvelle distinction « crise sanitaire ». Après délibération du jury composé de 15 personnes impliquées dans le vélo et les mobilités actives, les résultats seront annoncés lors de l'[European mobility expo](#), le rendez-vous digital des acteurs de la mobilité.

## Bienvenue au Club !

**La ville de Montreuil-Juigné, en Maine-et-Loire, vient de rejoindre le Club !** Située sur la Mayenne au nord d'Angers, la ville de 7497 habitants fait partie des 29 communes de la communauté urbaine d'Angers Loire Métropole.

## Les territoires communiquent sur leur politique vélo

**Douze collectivités ont répondu à notre enquête-flash sur la communication de leur politique vélo.** Le but de ces informations ? Alimenter une étude pilotée par l'ADEME à paraître début 2021 pour soutenir les petites collectivités dans la mise en place d'une communication efficace sur le vélo.

Par ailleurs, ce questionnaire **recense la mise en place des fêtes du vélo** organisées sur les territoires, dans la perspective de la première édition de Mai à vélo, événement lancé dans le cadre du plan national vélo et présidée par Pierre Serne.

*Merci à : l'agglomération de La Rochelle, Amiens Métropole, Bourges, Chartres, Gennevilliers, Grenoble Alpes Métropole, Ivry-sur-Seine, Limoges Métropole, Plaine Commune (Établissement public territorial), Seine-Saint-Denis le département, le Syndicat des mobilités de Touraine, Troyes Champagne Métropole.*

## Webinaires de formation en ligne pour le mois de décembre

**En accès libre pour les adhérents du Club, voici les formations du mois de décembre mises en place par Agir, l'association pour la gestion indépendante des réseaux de transport public, en collaboration avec le Club.**

> **Aménagements cyclables provisoires ou « coronapistes » : tester pour aménager durablement.** Les choix techniques, les recommandations et les éléments de coûts seront suivis par un retour sur le deuxième volet de l'enquête du Club sur les aménagements cyclables et piétons de transition.

**Lundi 7 décembre, de 10h00 à 12h00.** Inscription [ici](#).

> **Les aménagements et la signalisation des itinéraires cyclables.** Après le rappel des principales règles d'aménagement cyclables, le webinaire passera à l'examen de cas concrets des participants.

**Mardi 8 décembre, de 10h00 à 12h00.** Inscription [ici](#).

**Vendredi 11 décembre, de 10h00 à 12h00.** Inscription [ici](#).

NE PAS REpondre